



# DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'ORGANISATION D'UN TOURNOI

**VOUS SOUHAITEZ :** *(cochez la ou les case(s) correspondante(s))*

- Obtenir une autorisation pour l'organisation d'un tournoi de football
- Promouvoir votre manifestation en l'intégrant à la liste des tournois disponible sur le site Internet du District de Haute-Garonne de Football

**POUR OBTENIR UNE AUTORISATION, VOUS DEVEZ :**

- ⇒ Remplir cet imprimé
- ⇒ Le retourner au District : [secretariat@haute-garonne.fff.fr](mailto:secretariat@haute-garonne.fff.fr)  
- **1 mois** avant la date de votre manifestation

**N.B : Si vous organisez plusieurs tournois au cours de la saison, vous devez remplir un imprimé pour chaque tournoi**

## ***A COMPLETER OBLIGATOIREMENT EN LETTRES CAPITALES***

Nom du club : .....

N°d'affiliation :

Ville : .....

Date du tournoi : .....

## ***RESERVE AU DISTRICT***

Date de réception : .....

N° de dossier : .....

## DEFINITION DE LA MANIFESTATION

Appellation du tournoi : .....

Commune : .....

Nom du stade (ou salle) : .....

Dates : du ..... / ..... au ..... / ..... / 20.....

Nature :  Régional  
 Départemental

Hébergement prévu :  Oui  Non

Si oui :  Famille  Hôtel  Autre : .....

## RESPONSABLE

Nom : .....

Prénom : .....

N° de licence : .....

Adresse : .....

Code Postal :      Ville : .....

Téléphone : Domicile : ..... Portable : .....

Email : .....

## CATEGORIES DES EQUIPES

CATEGORIES MASCULINES	Discipline			Nombre d'équipes prévues	Nombre maximum de joueurs par équipe
	Foot à 11	Foot à effectif réduit	Sixte		
Vétérans					
Seniors					
U18					
U15					
U13					
U11					
U9					
U7					
CATEGORIES FEMININES					
Seniors					
U18					
U15					
U13					
U11					
U9					
U7					

# RAPPELS DE LA REGLEMENTATION

\*\*\*

## 1. Assurance en responsabilité civile et en dommages corporels :

Les organisateurs sont tenus de respecter les articles 37 et 38 de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984.

## 2. Contrôle médical :

(Article 6 de la loi n°99-223 du 23 mars 1999)

« La participation aux compétitions sportives organisées ou agréées par les fédérations sportives est subordonnée à la présentation d'une licence sportive portant attestation de la délivrance d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique sportive en compétition... » (*extrait*)

## 3. Temps de jeu :

Ils doivent respecter les termes des Règlements Généraux de la FFF, notamment ceux du statut fédéral des jeunes (article 8) et du statut fédéral féminin (article 6).

## 4. Sur classement :

Les dispositions des articles 73, 74, 75 et 168 des Règlements Généraux de la F.F.F doivent être scrupuleusement respectés.

## 5. Buts mobiles :

Les buts mobiles doivent être fixés au sol et avoir été soumis aux exigences de sécurité prévues par le décret n°96-495 du 4 juin 1996.

CLUB DEMANDEUR	RESERVE AU DISTRICT
<p><b><u>Pièces jointes</u></b> :</p> <p><input type="checkbox"/> Règlement complet du tournoi (obligatoire en son absence, votre demande ne peut être traitée)</p> <p><input type="checkbox"/> Liste des équipes engagées (facultatif)</p> <p><input type="checkbox"/> Autres : .....</p> <p>.....</p> <p>Date : ...../...../.....</p> <p>Signature                      Cachet</p>	<p>Autorisation accordée <input type="checkbox"/> Oui                      <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Observations : .....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>Date : ...../...../.....</p> <p>Signature                      Cachet</p>